



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Rapport final de la commission sécurité

Président : Jean-Pierre Salamin, Grimentz

Membres : Françoise Viaccoz, Ayer Jean-Paul Ecklin, Chandolin
Christian Loye, St-Jean Benoît Salamin, St-Luc Joël Bonnard, Vissoie

1. Nombre de séances

La commission s'est réunie à 10 reprises à Grimentz :

22 mars 2007	8 octobre 2007	15 mai 2008
19 avril 2007	7 novembre 2007	11 septembre 2008
31 mai 2007	31 janvier 2008	
27 août 2007	27 mars 2008	

La commission a travaillé en sous-commissions réparties comme suit :

- Police – Stands de tir – Tribunal de Police et organisation judiciaire
Jean-Paul Ecklin et Benoît Salamin
- Protection incendie – Centre Secours Incendie de type B (CSIB)
Françoise Viaccoz et Joël Bonnard
- Commission sécurité de la Commune - Etat major de conduite en cas de catastrophes – Protection Civile (PCi) - Sécurité Avalanches
Jean-Pierre Salamin et Christian Loye

Diverses entrevues ont eu lieu ponctuellement entre l'un ou l'autre représentant de la commission et les services de l'Etat concernés ou des personnes de référence (commandants du feu, police, coordinateur de la sécurité avalanches,...). Des séances (tri des dossiers, entretiens) ont été organisées, en comité réduit, suite à la mise au concours des postes d'agent et d'auxiliaire de police.

2. Situation initiale, buts de la commission

Les thèmes de sécurité à traiter par la commission étaient les suivants :

- police

- lutte contre les incendies
- protection de la population et protection civile
- organisation judiciaire communale
- stands de tir

En bref, il s'agissait d'élaborer les règlements utiles à la gestion de la Commune d'Anniviers ainsi qu'à la sécurité de ses habitants et de proposer des mesures concrètes de fonctionnement comme par exemple, l'engagement d'un 2^{ème} agent de police, la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers (CSP) et la construction d'un local pour réunir tout le matériel et les véhicules de CSIB, en coordination notamment avec la PCi et d'autres services de la Commune.

3. Sujets évoqués

Règlements

Les règlements suivants ont été élaborés et soumis aux autorités cantonales compétentes pour préavis :

- police
- protection contre l'incendie et les éléments naturels
- protection civile
- EM de conduite en cas de catastrophe,
- en cas de catastrophe et de situations extraordinaires
- service d'avalanches et de sécurité
- organisation judiciaire communale

Commission de sécurité

Pour créer une unité sécuritaire (Police, état major (EM) de conduite, CSIB, PCi, cellule sécurité avalanches,...), la commission propose la création d'une Commission communale de sécurité, dépendante du conseiller/de la conseillère communal(e) de ce dicastère. Un organigramme de fonction illustre la proposition.

Documents existants

Certains projets de règlements ont bénéficié de documents de coordination existant, comme les conventions intercommunales relatives au CSIB et pour la sécurité avalanches. D'autres ont profité d'expérience réalisées dans des communes comme Bagnes (cellule sécurité avalanches, Veyras (Règlement de police), Sierre (lutte contre l'incendie et les éléments naturels). D'autres encore ont intégré de futures dispositions légales (consultations en cours), en particulier celles concernant la protection civile, la protection de la population en cas de situations particulières, extraordinaires ou de catastrophes et l'organisation des secours.

Organisation Corps des sapeurs-pompiers (CSP)

La commission préconise également, en accord avec l'Office cantonal du feu, une nouvelle organisation de la CSP d'Anniviers, formée de quatre détachements, placée sous le commandement d'un seul commandant à nommer. Un organigramme accompagne

cette proposition qui a connu une première concrétisation avec la fusion, au 1^{er} janvier 2008, des CSP de Chandolin et de St-Luc. Les soldes des pompiers ont été analysées et comparées avec celles d'autres communes. Un tableau proposant des montants harmonisés a été élaboré.

Centre de Secours Incendie (CSI)

La Commune de Vissoie a mis à disposition de la future commune un emplacement pour y implanter le local du CSI d'Anniviers ainsi que des locaux pouvant recevoir d'autres véhicules ou matériel de la Commune. Un projet d'appel d'offre pour sa réalisation est en cours d'élaboration par la commission intercommunale du CSI d'Anniviers.

Police

Des séances ont eu lieu avec la direction de la Police cantonale pour améliorer la coordination entre les polices cantonales et communales. La mesure obtenue la plus tangible est la localisation des bureaux des polices cantonale et municipale, à Vissoie, dans le local actuel de la Police cantonale. Le policier municipal intégrera ce bureau rénové, avant la fin de cette année.

Mises au concours

Enfin, les cahiers des charges et petites annonces des postes ci-après ont été rédigés. Il est suggéré aux futures autorités de procéder rapidement aux mises au concours suivantes :

- auxiliaire ou agent de police,
- commandant du corps des sapeurs-pompiers et chargé de sécurité,
- quartier-maître du corps des sapeurs-pompiers,
- commandant de la PCi et son remplaçant ainsi que la responsabilité des abris PC,
- Etat major communal de conduite.

4. Points à traiter par les nouvelles autorités

- mise au concours des postes susmentionnés
- création d'une commission de sécurité et d'un dicastère communal de sécurité,
- analyse des projets de règlements et d'organisation
- mise en place des nouvelles organisations
- assainissement des stands de tir

Pour la commission sécurité

Jean-Pierre Salamin, président

Martine Antonier Tschus, secrétaire